



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

(EXERCICE FINANCIER 2025)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2025) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le 4 novembre 2024, à 18 h 30, à la salle du conseil, au 6854, rue Sherbrooke Est.

FAIT À MONTRÉAL, CE 28 JOUR D'OCTOBRE 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc